PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Approuvé

Houssen

3a. Zonage (zones A et N)

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 6 Janvier 2006

Le Maire

Le Maire
Eric STRAUMANN

Novembre 2005

ECHELLE 1/5000

N

LIMITES

- Limite communale
- Piste cyclable à créer
- Limite de zone ou de secteur
- Piste cyclable à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

OUVRAGE PUBLIC
INSTALLATION D'INTERET GENERAL

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER

ZONES INONDABLES

TERRAINS SUSCEPTIBLES D'ETRE INONDES PAR DEBORDEMENT EN CAS DE CRUE CENTENNALE

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires ou des éléments facilement repérables sur le terrain. Lorsque ce n'est pas le cas, des indications complémentaires sont données à l'intérieur des limites de zone ou de secteur

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire de l'opération
11	Equipement et installation d'intérêt général.	Commune
15	Aménagement d'une piste cyclable rue du Château d'eau.	Commune
16	Aménagement d'une piste cyclable reliant la "Rosetterie" au Lotissement Colmar.	Commune

PLAN LOCAL d'URBANISME

Révision simplifiée approuvée

HOUSSEN

4. Plan de zonage (1/5000^{e})
(Extrait modifié)

REVISION SIMPLIFIEE N°2

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2012

Le Maire

Le Député-Maire
Eric STRAUMANN

MAIRIE DE HOUSSEN HAUT-RHIN

DAUHR

Septembre 2012

PLU approuvé - 2006

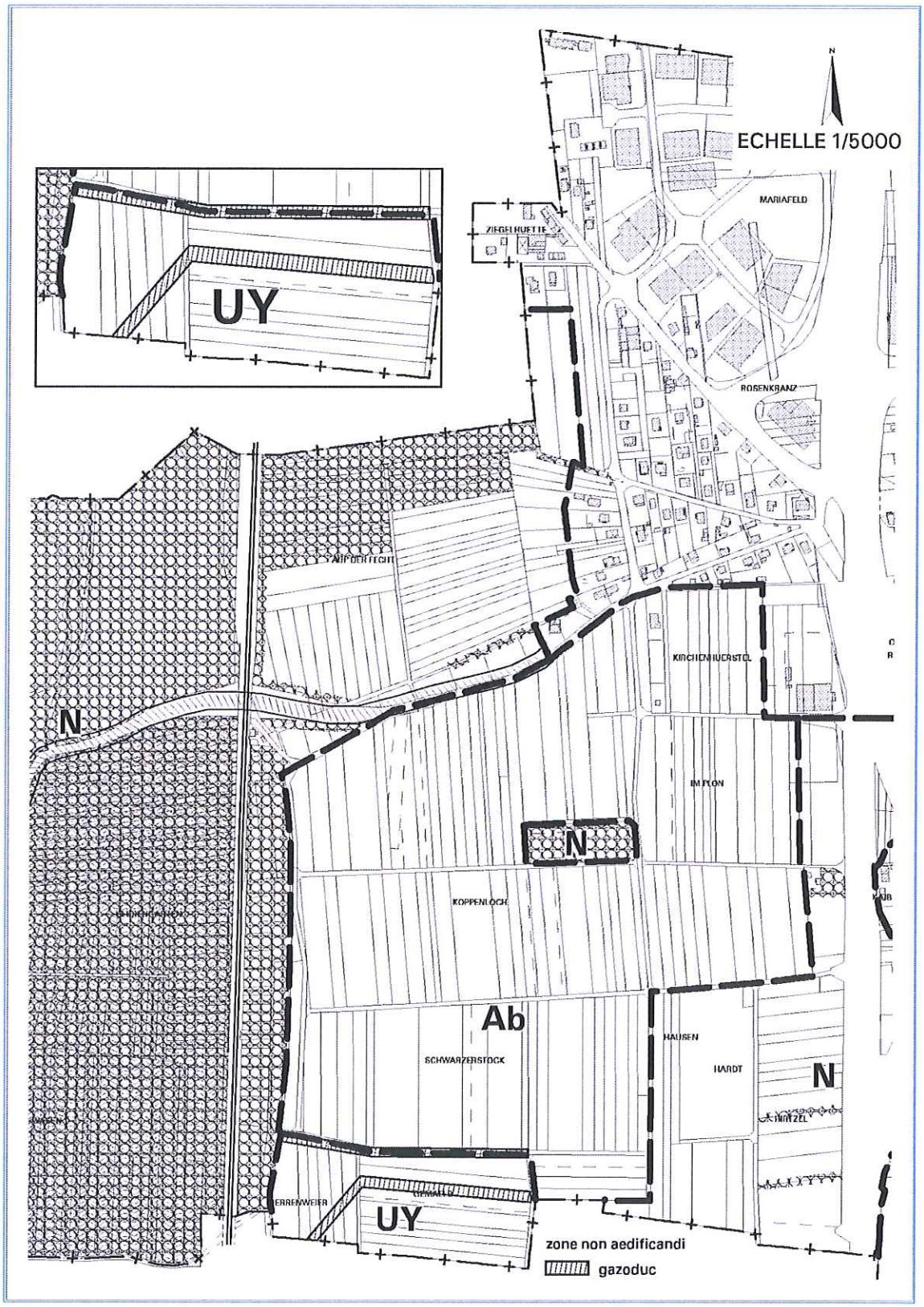

Révision simplifiée du PLU - 2011